



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

Site internet : www.spbacgt-cepal.fr

INTERESSEMENT 2022-2024 un accord mi-figue, mi-raisin

Juillet 2022

→ Rappel des positions et propositions de l'intersyndicale !

- Procéder au rééquilibrage entre la part variable et l'intéressement, avec une enveloppe minimum de 4 M€. Cette revendication, loin d'être nouvelle, semblait couler de source suite aux annonces de la Direction faites en début d'année quant à l'augmentation de la distribution de l'aléatoire pour atteindre 30% du résultat net. D'où la grille intersyndicale (SPBA/CGT, SNE/CGC, SUD, SU) envoyée à la Direction, calée sur les taux de la Direction dans les tranches $\geq 75K€$ et, pour les 1^{ères} tranches, des taux légèrement supérieurs avec 5% entre 65/70 M€, et 5,10% entre 70/75 M€, soit 3,58 M€ ($\approx 2800€$ en moy.) sur la base des 70,1 M€ du RBE révisé.
Un compromis fort acceptable, au vu des projections !

→ Une négociation « laborieuse »...

- après plusieurs évolutions, la dernière proposition de la Direction fut une grille de distribution allant de 3,25% à 6% du **Résultat Brut d'Exploitation**... soit pour 2022, une enveloppe attendue de 3,15 M€ ($\approx 2\ 500 €^*$) si les 70,1 M€ du RBE révisé sont atteints, mais qui chuterait à 2,8 M€ ($\approx 2\ 100 €^*$) si le RBE n'est qu'à 69,9 M€... voire moins s'il est encore plus bas sans compter un malus potentiel, pouvant aller jusqu'à -250 K€. [** montant brut moyen par ETP*]
- Signer pour une enveloppe 2022 inférieure à celles des dernières années était franchement intolérable, d'où notre refus de signer en l'état.

...avant d'obtenir, in extrémiste, des informations mieux disantes.

- Dans ce contexte, notre rendez-vous annuel avec le Président du Directoire a été essentiellement consacré à l'accord d'intéressement (2 h sur les 2 h 30). Cela nous a permis d'éclaircir certains points, notamment l'info récemment remontée à BPCE et donnée, dès l'après-midi du 16 juin, aux autres syndicats sur l'atterrissage 2022 du RBE. Il a confirmé que cette nouvelle estimation, à 1/2 année, laisse augurer à 3 M€ près d'un RBE à 77/78 M€. Ce qui change franchement la donne !!!
- A notre sens, cette information aurait dû être fournie à l'ensemble des syndicats lors des négociations, c'est à dire le 16 juin matin. Pour lui, la confirmation ne datait que de 2 jours plus tôt et il ne voulait pas squeezer E. KIEKEN. Loin de là notre intention, mais être transparent en informant l'ensemble des syndicats **s'imposait*** à ce stade des négociations. [** cf. l'impératif de loyauté*]

- Si notre entrevue avec le Président du Directoire avait commencé la série au lieu de la clore, nous aurions fait le nécessaire pour que cette info soit collective, ce qui aurait laissé un peu de temps afin de mieux peaufiner certains aspects de l'accord. C'est vraiment dommage.

« PEPA ou le miroir aux alouettes »

- Notant que nos travaux de préparation des négociations étaient régulièrement reconnus, F. GOURGEONNET a poursuivi son analyse en vantant le nouvel accord comme supérieur à celui de 2019-2021. Ce qui nous a permis d'affirmer que ce n'est pas totalement exact, d'autant plus que l'ancien accord s'accompagnait de la promesse d'utiliser, si elle était reconduite, la prime « pouvoir d'achat » (PEPA) en complément, vu sa fiscalité. Si le dispositif a bel et bien été reconduit, avec doublement en cas d'accord d'intéressement, **l'engagement est lui passé aux oubliettes !** Après les 1000 € de janvier 2019, les demandes de 2020 et 2021 sont restées vaines !!!
- Quant au versement 2022, vu le montant, il aurait été autorisé même sans accord d'intéressement... D'ailleurs F. GOURGEONNET a été clair sur le fait que ces 2 dispositifs n'ont pas la même vocation. Ce qui veut aussi dire qu'avec l'évolution du dispositif, nous serons, quoi qu'il en soit, loin du seuil (>3000 €) requérant l'existence d'un accord d'intéressement. Il ne faut pas être dupe et l'historique des versements confirme [hélas] qu'une telle marche est vraiment trop haute en Cepal !

→ Signature de dernière minute...

- Tel fut le cas vu que notre entrevue avec le Président du Directoire était fixée au 30 juin, dernier jour légal pour parapher l'accord d'intéressement. Par anticipation, nous avons procédé à la consultation des adhérent.e.s et recueilli à 76% un avis défavorable à la signature en l'état mais favorable si des éléments nouveaux étaient apportés.
- A partir de ce nouvel atterrissage, l'enveloppe principale 2022 pourrait atteindre les 4 M€ avec un RBE ≥ 75 M€. La fourchette des bonus/malus ne serait pas +500/-250K€, mais plutôt dans une fourchette +200/-100K€. Pour 2023 et 2024, le RBE est projeté à 85 et 88 M€, ce qui donnerait une enveloppe principale proche de 5 M€ ... sauf que l'historique des projections pluriannuelles montre qu'au-delà d'1 année, la fiabilité de celles-ci laisse à désirer ! Autre question, que cherche la Direction en ne confirmant pas les derniers chiffres 2022 au CSE de juillet ?

Vos délégués SPBA/CGT.
Alain BARASINSKI, Séverine LARUE,
Eric MAHIDDINE, Franck PEYROT.

